

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 411

2 mars 2011

SOMMAIRE

Acergy S.A.	19685	Euro Associates	19687
Advent Ship (Luxembourg) Holding S.à r.l.	19683	European Sound Production S.A.	19717
Alfimark Holding S.A.	19686	Expert Resource Exchange and Consulting S.A.	19716
Amelia S.A.	19688	FA Mezzanine Investments S.à r.l.	19718
Andracord Holding S.A.	19689	FMC Finance II S.à r.l.	19690
Arbeco Holding S.A.	19692	Garbagna Invest	19721
Assa Abloy Incentive 2006 Holding S.A.	19694	GM Real Estates	19717
Ausinium S.A.	19698	Hayworth S.à r.l.	19721
Auto Holding Luxembourg S.à r.l.	19686	Hidari Holding S.A.	19708
AZI S.A.	19699	Hidari Holding S.A. SPF	19708
Big Blue S.A.	19703	Hoffmann-Thill Topaze S.à r.l. et Cie S.e.c.s.	19682
Camelot Holding S.A.	19700	H Park Germany 1 S.à r.l.	19719
Camelot Holding S.A., SPF	19700	H Park Germany 2 S.à r.l.	19722
Chinaboard Rehfeldt Group S.A.	19705	H Park Germany 3 S.à r.l.	19724
Churchview Properties S.A.	19703	Industrial Software Development S.A. ...	19726
Cirsua Funding Luxembourg S.A.	19705	Karmaninvest S.A.	19726
CLdN Finance S.A.	19708	KSIN Luxembourg II, S.à r.l.	19726
Cobelfret Bulk S.A.	19708	Laysan Investments S.à r.l.	19727
Cobelfret International S.A.	19712	Logitron International S.à r.l.	19719
Cobelfret I S.A.	19710	Medic Participations S.A.	19703
Cobelfret Luxembourg S.A.	19712	Mercurius S.A.	19713
Cobelfret Waterways S.A.	19713	Monroe S.A.	19697
Cobfin S.A.	19713	Parfim International Holding S.A.	19704
Concordis S.à r.l.	19714	Pneu Investments S.A.	19728
Conship S.A.	19715	Real Estate Engineering and Development S.A.	19722
Contrade S.A.	19715	Reverz Investments S.à r.l.	19710
Conway S.A.	19716	SG Finance S.A.	19728
Delta Hydrocarbons S.A.	19707	Sinf S.A.H.	19692
DIF Infrastructure II PPP II S.à r.l.	19710	Sinf SPF S.A.	19692
Dover Luxembourg Finance Sàrl	19716	Topinvestment S.A.	19715
EMBA	19724		
Esperto S.à r.l.	19716		

Hoffmann-Thill Topaze S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 41-43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.994.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée HOFFMANN-THILL TOPAZE S. à r.l., ayant son siège à L-7520 Mersch, 6, rue Grande-Duchesse Charlotte,

Ici représentée par son gérant, Monsieur Jean-Paul HERBER, employé privé, demeurant à L-7563 Mersch, 8, rue des Romains,

Associé commandité,

2.- La société à responsabilité limitée HOFFMANN-THILL MARISCA S. à r.l., ayant son siège à L-9051 Ettelbruck, 91-93, Grand-Rue,

Ici représentée par son gérant, Madame Yvette HOFFMANN, employée privée, demeurant à L-7563 Mersch, 8, rue des Romains,

Associé commanditaire.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La société en commandite simple HOFFMANN-THILL TOPAZE S. à r.l. ET CIE S.e.c.s., utilisant l'enseigne commerciale GRANDS MAGASINS WOLFF, ayant son siège social à L-9050 Ettelbruck, 41-43, Grand-Rue, a été constituée, sous la dénomination de LION ET CIE, par acte sous seing privé daté du 16 octobre 1972, publié au Mémorial C numéro 195 du 30 novembre 1972, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 378 du 26 avril 2005, et est inscrite au RCSL sous le numéro B 92.994.

II. Le capital social est fixé à CENT MILLE (100.000.-) EUROS, représenté par DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales d'une valeur nominale de QUATRE CENTS (400.-) euros chacune, dont UNE (1) part de commandité et DEUX CENT QUARANTE-NEUF (249) parts de commanditaire.

Sur ce, les comparants ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Ils décident de supprimer l'article 21 des statuts.

Deuxième résolution

Ils décident de dissoudre et de liquider la société et ils déclarent que la société a cessé toutes ses activités.

En conséquence:

- ils prononcent sa dissolution,
- ils donnent pleine et entière décharge au gérant-associé commandité,
- ils déclarent que toutes les obligations leur connues de la société ont été acquittées et qu'ils répondront encore personnellement de tous les engagements de la société subsistant éventuellement, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés en totalité au prorata de leur participation, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif, lequel est entièrement repris par l'associé commandité,
- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.
- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-7560 Mersch, Centre Marisca.

Troisième résolution

Ils décident que Monsieur Jean-Paul HERBER, préqualifié, aura tous pouvoirs pour toutes les opérations de post-liquidation.

Quatrième résolution

Conformément à l'article 22 des statuts, le nom commercial GRANDS MAGASINS WOLFF n'est plus considéré comme un élément d'actif et revient sans aucune Indemnité aux propriétaires de l'immeuble sis à Ettelbruck, 41-43, Grand-Rue.

Déclaration en matière de blanchiment d'argent

Les associés uniques déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la société ne s'est pas livrée à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hoffmann - Herber - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2010. Relation: MER/2010/2374. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2010.

U. THOLL.

Référence de publication: 2010171222/71.

(100198395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Advent Ship (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.655.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Advent Ship (Cayman) Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-243542 and whose registered address is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on 24 November 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Ship (Luxembourg) Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.655, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 28 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 11 August 2010, n°1626, page 78002.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and sixty thousand British Pounds (GBP 1,160,000.-), so as to raise it from its present amount of forty thousand British Pounds (GBP 40,000.-) up to one million two hundred thousand British Pounds (GBP 1,200,000.-), by the issue of one million one hundred and sixty thousand (1,160,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one British Pound (GBP 1.-) divided into (i) one hundred and sixteen thousand (116,000) Class A Ordinary Shares, (ii) one hundred and sixteen thousand (116,000) Class B Ordinary Shares, (iii) one hundred and sixteen thousand (116,000) Class C Ordinary Shares, (iv) one hundred and sixteen thousand (116,000) Class D Ordinary Shares, (v) one hundred and sixteen thousand (116,000) Class E Ordinary Shares, (vi) one hundred and sixteen thousand (116,000) Class F Ordinary Shares, (vii) one hundred and sixteen thousand (116,000) Class G Ordinary Shares, (viii) one hundred and sixteen thousand (116,000) Class H Ordinary Shares, (ix) one hundred and sixteen thousand (116,000) Class I Ordinary Shares and (x) one hundred and sixteen thousand (116,000) Class J Ordinary Shares, each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by “Advent Ship (Cayman) Limited”, prenamed. The total contribution amount of one million one hundred and sixty thousand British Pounds (GBP 1,160,000.-) is entirely allocated to the Company’s share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company’s articles of incorporation, which shall be read as follows:

“ 5.1. The Company’s share capital is set at one million two hundred thousand British Pounds (GBP 1,200,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares of one British Pound (GBP 1.-) each, divided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Advent Ship (Cayman) Limited», une société constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar Companies sous le numéro MC-243542 et dont le siège social est au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Mme Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée en date du 24 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «Advent Ship (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.655, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 11 août 2010, n°1626, page 78002.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société par un montant d’un million cent soixante mille Livres Sterling (GBP 1.160.000.-), de façon à l’accroître de son montant actuel de quarante mille Livres Sterling (GBP 40.000.-) à un million deux cent mille Livres Sterling (GBP 1.200.000.-), par l’émission d’un million cent soixante mille (1.160.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d’une Livre Sterling (GBP 1.-), réparties en (i) cent seize mille (116.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, (ii) cent seize mille (116.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, (iii) cent seize mille (116.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, (iv) cent seize mille (116.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, (v) cent

seize mille (116.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, (vi) cent seize mille (116.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, (vii) cent seize mille (116.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, (viii) cent seize mille (116.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, (ix) cent seize mille (116.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I and (x) cent seize mille (116.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Advent Ship (Cayman) Limited, prénommée. Le montant total de l'apport d'un million cent soixante mille Livres Sterling (GBP 1,160,000,-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille Livres Sterling (GBP 1.200.000,-), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune divisées en (i) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14836. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172007/132.

(100199975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Acergy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège le 20 décembre 2010

Monsieur Bob LONG, né le 8 janvier 1946, à Waltham, Massachusetts, demeurant professionnellement au 13506 Winter Creek Ct, Houston, TX 77077, USA est nommé Administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour ACERGY S.A.

Référence de publication: 2010172015/13.

(100199911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Auto Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 151.199.

—
EXTRAIT

Veillez noter que le siège social de l'associé Klarius Group Limited est dorénavant Voyager Chicago Avenue, Manchester M90 3DE, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2010172012/14.

(100199907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Alfimark Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.961.

—
L'an deux mille dix le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée ALFI-MARK HOLDING S.A. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 51.961

Ladite société a été constituée par acte en date du 27 juillet 1995 reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 539 du 21 octobre 1995, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de Maître Thyges-Walch en date du 29 avril 2002 publié au Mémorial C numéro 1147 du 30 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Madame Rachel Uhl, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour la période allant du 31 décembre 2009 jusqu'à la présente assemblée.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat du 31 décembre 2009 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Merlis S. à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412 F route d'Esch, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 111320.,

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: R.UHL, F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré Luxembourg Actes Civils le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52235. Reçu douze euros (EUR 12).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010172022/69.

(100200227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Euro Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.090.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 décembre 2010 que le conseil d'administration a pris note des démissions de leur poste d'administrateurs et administrateurs-délégués de:

- Monsieur Olegario Rivero, dirigeant de société, demeurant à L-8030 Strassen 39, rue de Kiem,
- Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de société, demeurant à L-5243 Sandweiler, 4, Beschwee.

Le conseil d'administration a pris note de la démission des administrateurs suivant:

- Monsieur Joë LEMMER, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand'rue,
- Monsieur Elmar Baghirzade, employé privé, demeurant à L-1361 Luxembourg, 5, Ordre de la Couronne de Chêne,
- Monsieur Khagani Bashirov, dirigeant de société, demeurant à L-3321 Berchem 6, rue de la Montée,
- Monsieur Jean Riwers, dirigeant de société, demeurant professionnellement à L-2561 LUXEMBOURG, 51, rue de Strasbourg.

Le conseil d'administration a pris note de la démission du délégué à la gestion journalière:

- Madame Souade Boutharouite, juriste, demeurant professionnellement à L-2561 LUXEMBOURG, 51, rue de Strasbourg.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010174248/25.

(100200144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Amelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.576.

L'an deux mille dix, le vingt-quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Amelia S.A. avec siège social à L-3590 Dudelange, 37, place de l'Hôtel de Ville,

constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, le 18 février 1999, acte publié au Mémorial C numéro 339 du 12 mai 1999,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, le 15 février 2008, acte publié au Mémorial C numéro 666 du 18 mars 2008

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68576

au capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR).

L'assemblée est ouverte à 14:45 heures sous la présidence de Monsieur Jérôme ADAM demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nadine MAJERUS demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mohamed AMGHAR, demeurant à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon,

tous ici présents et cet acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Resteront pareillement annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront enregistrées, la procuration de l'actionnaire représenté, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent (100) actions, représentatives du capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR), sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

1.- Transfert de siège au L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon et modification de la deuxième phrase du premier article.

2.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la société sise actuellement au L-3590 Dudelange, 37, place de l'Hôtel de Ville, à l'adresse suivante: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon. La teneur des deux premières phrases du premier article sont comme suit:

«**Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AMELIA S.A.

Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit en relation avec le présent acte, qui incombent à la Société sont estimées approximativement à huit cent cinquante euros (850.- EUR).

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Adam, Majerus, Amghar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2010 Relation: LAC/2010/52645 Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172026/59.

(100200156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Andracord Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 50.478.

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ANDRACORD HOLDING S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, constituée en date du 28 février 1995 suivant un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 287 du 22 juin 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 50.478.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 27 décembre 2001 suivant une assemblée générale extraordinaire sous seing privé contenant conversion du capital social en euro, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 630 du 23 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2.- Le cas échéant, nomination de ODESSA SECURITIES S.A., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 20.000 (vingt mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HANSEN, E. DUBLET, J. HONYMUS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55557. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172027/67.

(100200129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

FMC Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.086.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of November.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH (hereinafter referred to as "FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft"), a company duly organized under German law, having its business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str.1, representing the full amount of the corporate capital of EUR 5,400,000.- (five million and four hundred thousand Euro) of the company FMC Finance II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-7241 Bérelange, 204, route de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 62086, (the "Company"), represented by 216,000 (two hundred sixteen thousand) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each,

duly represented by Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The afore-mentioned FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft is the sole member (the "Sole Member") of the Company, incorporated under the denomination of NEPHROCARE EUROPE S.A. by a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on November 2, 1997, published in the official gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations"), number 174, dated December 2, 1997, whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 20, 2009, published in the official gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations"), number 441, dated February 28, 2009.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolution:

Sole resolution

The Sole Member resolved to amend Article 4, 2nd paragraph, of the articles of association of the Company to read as follows:

"The Company may lend or borrow with or without security, provided that any moneys so borrowed may only be used for the purposes of the Company or those companies, affiliates or undertakings, which are part of the same group of companies as the Company; in general, it may undertake any operations directly connected with these objects."

Costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend zehn am fünfzehnten November.

Vor Uns, Maître Jean SECKLER, Notar, ansässig in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH (nachfolgend „FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft“), eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1, welche das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 5.400.000,- (fünf Million vier hundert tausend Euro) der Gesellschaft FMC Finance II S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“), gegründet gemäß den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-7241 Bereldingen, 204, route de Luxembourg, H.G.R. Luxemburg Nummer B 62086, (die „Gesellschaft“), eingeteilt in 216.000 (zwei hundert sechzehn tausend) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünf und zwanzig Euro) repräsentiert,

vertreten von Frau Morgane IMGRUND, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, kraft privatschriftlicher Vollmacht.

Die besagte Vollmacht verbleibt nach „ne varietur“ Zeichnung durch die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und den unterzeichnenden Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die vorgenannte FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft ist Alleingesellschafter (der „Alleingesellschafter“) der Gesellschaft, gegründet unter der Bezeichnung NEPHROCARE EUROPE S.A. gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Léon Thomas, genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg vom 2. November 1997, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg („Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“), Nummer 174 vom 2. Dezember 1997, deren Satzung mehrere Male abgeändert wurde und zuletzt am 20. Januar 2009 aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg („Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“) Nummer 441 vom 28. Februar 2009.

Die erschienene Person, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter der Gesellschaft, den folgenden Beschluss aufzunehmen:

Einzigter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, Artikel 4 Absatz 2, der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welche fortan folgenden Wortlaut haben wird:

"Die Gesellschaft kann Geld verleihen oder leihen, mit oder ohne Sicherheiten, unter der Bedingung, dass sämtliche auf diese Weise geliehenen Gelder ausschließlich für die Zwecke der Gesellschaft, oder solcher Gesellschaften, Tochtergesellschaften oder verbundenen Gesellschaften, welche zum selben Konzern gehören wie die Gesellschaft, verwendet werden; generell kann die Gesellschaft alle Geschäfte tätigen, welche zum vorgenannten Zweck in direkter Beziehung stehen."

Kosten, Bewertungen

Die Kosten, Gebühren und anderen Auslagen die der Gesellschaft aus der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf ungefähr neun hundert fünfzig Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Erschienenen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut, die englische Fassung Vorrang haben soll.

WORÜBER, die vorliegende Urkunde am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg erstellt wurde.

Nach Verlesung der Urkunde vor der Erschienenen, wurde die vorliegende Urkunde von dieser zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Morgane IMGRUND, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2010. Relation GRE/2010/4001. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Kopie erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 27. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010172147/90.

(100200069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Arbeco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.432.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juin 2010

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean-Marie DEMBOUR, directeur général, 91, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Monsieur Alain RENARD, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Monsieur Nicolas MISSON, médecin, rue du Village n° 81, B-5081 Meux, Monsieur Olivier MISSON, menuisier, rue de la Citadelle n°16, B-5590 Conneux/Ciney, et le mandat d'Administrateur-Délégué de Madame Arlette BOONEN, ép. J. MISSON, sans profession, Résidence du Parc, rue Courtejoie 57 (Boîte 6), B-5590 Ciney sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Philippe MEYFROIDT, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement rue A. Sodar 7, B-5500 Dinant est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2010.

ARBECO HOLDING S.A.

Madame Arlette BOONEN, épouse Jean MISSON

Administrateur-Délégué et Présidente du Conseil

Référence de publication: 2010172030/21.

(100200163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Sinf SPF S.A., Société Anonyme,
(anc. Sinf S.A.H.).**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.913.

L'an deux-mil dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SINF S.A.H." une société anonyme holding de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 19 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 615 du 9 août 2001,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B numéro 79913,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, employé, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement du nom de la société en «SINF SPF S.A.» et adaptation de l'objet social pour le mettre en conformité des dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et modification subséquente des articles 1^{er} (premier alinéa), 2 et 13 des statuts

2.- Décision de mettre en liquidation la société SINF SPF S.A.

3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

4.- Nomination d'un commissaire vérificateur.

5.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

6.- Divers.

II) Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été, après délibération, prise à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en «SINF SPF S.A.» et d'adapter l'objet social pour le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et modification subséquente des articles 1^{er} (premier alinéa), 2 et 13 des statuts qui auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il existe une Société Anonyme luxembourgeoise régie par loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial sous la dénomination «SINF SPF S.A.».

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La détention d'une participation dans une société n'est admise qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société SINF SPF S.A. à partir de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée générale nomme Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, né le 17 juillet 1941 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale nomme Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.40 heures.

Déclaration des comparants

Les comparants déclarent au nom et pour compte des bénéficiaires réels que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation, dépenses, frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 1.350,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. REUTER; C. MEIS; G. REUTER; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57173. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172374/87.

(100200109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Assa Abloy Incentive 2006 Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.393.700,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.094.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Édouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASSA ABLOY INCENTIVE 2006 HOLDING S.A., a société anonyme holding governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 7 June 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1556 of 16 August 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 117.094 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 June 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1766 of 21 September 2006.

The extraordinary general meeting is declared open at 2.30 p.m with Mr Georges SCHEUER, private employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Séverine LAMIRAUX, private employee, residing in Luxembourg. The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Jean KONINCKX, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1 To amend the object of the Company and as a result to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

“ **Art. 3. Corporate purpose.** The purpose of the Company is the acquisition, holding and disposal of convertible bonds (the "Assa Abloy Bonds") and shares (the "Assa Abloy Shares") issued by ASSA ABLOY AB (publ), a Swedish corporation, having its registered office at PO Box 70340, 107 23 Stockholm, Sweden (hereinafter "Assa Abloy"), as well as the entering into agreements relating to the Assa Abloy Bonds or Assa Abloy Shares, all in connection with an employee share ownership plan of Assa Abloy.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures to subscribe for or otherwise acquire bonds issued by Assa Abloy.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.”

2 To convert the one thousand forty (1,040) Class B Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, held by Société Générale S.A., a financial institution governed by French law, having its registered office at 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, into one thousand forty (1,040) Class A Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

3 As a result of the above, to amend paragraph 1 of the article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect such proposed resolution.

4 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The shareholders have been duly convened and 57.24 % of the share capital is represented at the present extraordinary general meeting.

(v) The present extraordinary general meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend the object of the Company and as a result to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

“ **Art. 3. Corporate purpose.** The purpose of the Company is the acquisition, holding and disposal of convertible bonds (the “Assa Abloy Bonds”) and shares (the “Assa Abloy Shares”) issued by ASSA ABLOY AB (publ), a Swedish corporation, having its registered office at PO Box 70340, 107 23 Stockholm, Sweden (hereinafter “Assa Abloy”), as well as the entering into agreements relating to the Assa Abloy Bonds or Assa Abloy Shares, all in connection with an employee share ownership plan of Assa Abloy.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures to subscribe for or otherwise acquire bonds issued by Assa Abloy.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.”

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to convert the one thousand forty (1,040) Class B Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, held by Société Générale S.A., a financial institution governed by French law, having its registered office at 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris (“Société Générale”), into one thousand forty (1,040) Class A Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

For the avoidance of doubt, the share premium paid on the one thousand forty (1,040) Class B Shares subscribed by Société Générale must be considered as a share premium of the same amount paid on the new one thousand forty (1,040) Class A Shares in relation to the conversion of these Class B Shares into Class A Shares.

Third resolution

As a result of the above resolution, the extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of the article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

« **Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.** The subscribed capital of the Company is set at one million three hundred ninety-three thousand seven hundred Euro (EUR 1,393,700.-) divided into one thousand five hundred sixty-seven (1,567) class A shares (the «Class A Shares») with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the holder(s) of such Class A Shares being referred to as the «Class A Shareholder(s)»), eleven thousand seven hundred twenty (11,720) class B shares (the «Class B Shares») with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the holder(s) of such Class B Shares being referred to as the «Class B Shareholder(s)») and six hundred fifty (650) class D shares (the «Class D Shares») with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the holder(s) of such Class D Shares being referred to as the «Class D Shareholder(s)»).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 3.35 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by his/her surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour de novembre,

Par-devant Maître Édouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ASSA ABLOY INCENTIVE 2006 HOLDING S.A., une société anonyme holding régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1556 du 16 août 2006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.094 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1766 du 21 septembre 2006.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Georges SCHEUER, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Séverine LAMIRAUX, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Jean KONINCKX, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modifier l'objet social de la Société et en conséquence, modifier l'article 3 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet de la Société.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession d'obligations convertibles (les «Obligations Assa Abloy») et d'actions (les "Actions Assa Abloy») émises par ASSA ABLOY AB (publ), une société suédoise, ayant son siège social à PO Box 70340, 107 23 Stockholm, Suède (ci-après «Assa Abloy»), ainsi que la conclusion de contrats concernant les Obligations Assa Abloy ou les Actions Assa Abloy, en relation avec un plan de participation en capital des employés de Assa Abloy.

La Société ne devra avoir de façon directe aucune activité industrielle ou mettre à la disposition du public un établissement commercial.

La Société pourra emprunter sous toute forme et émettre des obligations et des titres de créances afin d'acquérir les obligations émises par Assa Abloy.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et réaliser toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

2 Convertir les mille quarante (1.040) Actions de Classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, détenues par Société Générale S.A., un établissement financier régi par la loi française, ayant son siège social au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, en mille quarante (1.040) Actions de Classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3 En conséquence de ce qui précède, modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter une telle proposition de résolution.

4 Divers.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) Les actionnaires ont été dûment convoqués et 57,24 % du capital social est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'objet social de la Société et en conséquence, modifier l'article 3 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet de la Société.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession d'obligations convertibles (les «Obligations Assa Abloy») et d'actions (les «Actions Assa Abloy») émises par ASSA ABLOY AB (publ), une société suédoise, ayant son siège social à PO Box 70340, 107 23 Stockholm, Suède (ci-après «Assa Abloy»), ainsi que la conclusion

de contrats concernant les Obligations Assa Abloy ou les Actions Assa Abloy, en relation avec un plan de participation en capital des employés de Assa Abloy.

La Société ne devra avoir de façon directe aucune activité industrielle ou mettre à la disposition du public un établissement commercial.

La Société pourra emprunter sous toute forme et émettre des obligations et des titres de créances afin d'acquiescer les obligations émises par Assa Abloy.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et réaliser toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de convertir les mille quarante (1.040) Actions de Classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, détenues par Société Générale S.A., un établissement financier régi par la loi française, ayant son siège social au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris («Société Générale»), en mille quarante (1.040) Actions de Classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Pour éviter tout doute, la prime d'émission payée sur les mille quarante (1.040) Actions de Classe B souscrites par Société Générale doit être considérée comme une prime d'émission du même montant payée sur les mille quarante (1.040) Actions de Classe A en rapport avec la conversion de ces Actions de Classe B en Actions de Classe A.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un million trois cent quatre-vingt-treize mille sept cents euros (EUR 1.393.700,-) divisé en mille cinq cent soixante-sept (1.567) actions de classe A (les «Actions de Classe A») d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (l'actionnaire/les actionnaires détenteur(s) des Actions de Classe A étant désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe A»), onze mille sept cent vingt (11.720) actions de classe B (les «Actions de Classe B») d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (l'actionnaire/les actionnaires détenteur(s) des Actions de Classe B étant désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe B») et six cent cinquante (650) actions de classe D (les «Actions de Classe D») d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (l'actionnaire/les actionnaires détenteur(s) des Actions de Classe D étant désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe D»).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 15.35 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: G. Scheuer, S. Lamiriaux, J. Koninckx, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 1^{er} décembre 2010. Relation: RED/2010/1799. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172032/200.

(100200079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Monroe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.420.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

(...)

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Charles RUGGIERI, domicilié à Béttinge-sur Mess (L-4970) 18, Rue Béchel, en qualité de Président - Administrateur Délégué de MONROE à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

(...)

Pour copie certifiée conforme
Paul Boban
Administrateur

Référence de publication: 2010172273/16.

(100200140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Ausinium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.337.

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "AUSINIUM SA", avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S Luxembourg section B numéro 115337,

constituée en date du 20 mars 2006 par acte reçu devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1248 du 28 juin 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis,

ayant un capital social de (cinq cent mille euros) 500.000 €, représenté par (cinq mille) 5.000 actions de (cent euros) 100 € chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne Honk Kong Four Seasons LTD, société constituée et existante sous les lois de Hong Kong, établie et ayant son siège social à BLK A, 15/F Hillier Comm. Bldg, 65-67 Bonham Strand East, Sheung Wan, Hong Kong, inscrite au registre de Hong Kong sous le numéro 1382921 comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400.-), sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias, R. Thill, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. LAC/2010/57932. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172036/68.

(100200166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

AZI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 98.321.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «AZI S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 07 janvier 2004, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 177 du 12 février 2004, page 8450. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 98 321. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 27 avril 2005, publié au Mémorial numéro 911 du 19 septembre 2005, page 43710.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc TONON, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social de la Société au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente de l'article PREMIER (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société.

2.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE à cet effet de modifier en conséquence l'article PREMIER (1^{ER}) deuxième alinéa des statuts de la Société, de sorte que ce deuxième alinéa de l'article premier se lise désormais comme suit:

Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa). «Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.».

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «AZI S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
 - le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
 - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
 - le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. TONON, M. KRIEGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15801. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172037/73.

(100199908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Camelot Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Camelot Holding S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 98.807.

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «CAMELOT HOLDING S.A.», une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 296 du 13 mars 2004, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.807 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, qui a désigné comme secrétaire Madame Marie-Thérèse LAMBERT, expert-comptable, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF» défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «CAMELOT HOLDING S.A., SPF».»

3. Modification de l'article quatre des statuts concernant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a exclusivement pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis par la loi sur les SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire. La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission privée d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et ce, dans les limites autorisées par la Loi sur les SPF.»

4. Modification de l'article six des statuts en ajoutant un quatrième alinéa pour lui donner la teneur suivante:

«Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

5. Modification de l'article neuf des statuts en ajoutant la phrase suivante:

«Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

6. Modification de l'article dix-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la loi sur les sociétés et à la loi sur les SPF.»

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer la dénomination de la Société en «CAMELOT HOLDING S.A., SPF» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «CAMELOT HOLDING S.A., SPF».

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société concernant l'objet social de la Société.
Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a exclusivement pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis par la loi sur les SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire. La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et ce, dans les limites autorisées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société concernant l'assemblée générale des actionnaires de la Société en y ajoutant un quatrième alinéa.

Ce quatrième alinéa de l'article 6 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

«Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 9 des statuts de la Société concernant le pouvoir de représentation du conseil d'administration de la Société, en y ajoutant la phrase suivante:

«Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société concernant les dispositions générales des statuts.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la loi sur les Sociétés et à la loi sur les SPF.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, M-T Lambert, A. Hientgen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 novembre 2010. Relation: RED/2010/1786. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172063/115.

(100199992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Churchview Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 87.692.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme CHURCHVIEW PROPERTIES S.A. tenue extraordinairement en date du 21 décembre 2010 à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited
9, Pelican Drive, Columbus Centre
Road Town (Tortola)
Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2010172081/21.

(100199924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Big Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 66.322.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIG BLUE S.A. (en liquidation) tenue en date du 27 décembre 2010 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o Citadel Administration S.A. 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- Les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées auprès de Citadel Administration S.A. 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Liquidateur

Référence de publication: 2010172050/19.

(100199923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Medic Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.369.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 décembre 2010

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg avec effet immédiat;

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Helena Tonini - Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de Madame Franca Di Mario, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée accepte également la démission en tant que commissaire aux comptes de la société "Kohnen & Associés S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 114.190).

L'Assemblée décide de nommer administrateurs avec effet immédiat, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Sonja Bemtgen, née le 04 janvier 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg;

- Madame Virginie Derains, née le 11 janvier 1981 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg;

- Madame Stephanie Bouju, née le 07 août 1975 à Nantes, France, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg;

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes avec effet immédiat la société "Picigemme S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 75.133);

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010172685/35.

(100199729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Parfim International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 43.239.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Franco SCALA, administrateur de sociétés, demeurant à Ponte Capriasca (Suisse),

ici représenté par Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme «PARFIM INTERNATIONAL HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 43239, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 1993, publié au Mémorial C n°260 du 2 juin 1993.

II. - Que le capital social de la société anonyme «PARFIM INTERNATIONAL HOLDING S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (€ 1.500.000,-) représenté par TROIS CENTS (300) actions d'une valeur nominale de CINQ MILLE EUROS (€ 5.000,-), entièrement libérées;

III. - Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financières de la susdite société anonyme «PARFIM INTERNATIONAL HOLDING S.A.».

IV. - Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Liegeois, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16371. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172305/47.

(100199781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Chinaboard Rehfeldt Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 47.794.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2010 que INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour le conseil administration

Signature

Référence de publication: 2010172079/15.

(100200170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Cirsa Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.519.

In the year two thousand and ten, on the eighth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "Cirsa Funding Luxembourg S.A.", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149519, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on November 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2491 of the 22nd of December 2009.

The meeting is presided by Mrs. Deborah BUFFONE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Aldijana GEGIC, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Sabrina SCHAUS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Extension of the first fiscal year of the Company to 31 December 2010;
2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 21 of the by-laws;
3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to extend the first fiscal year of the Company to December 31st, 2010. The first fiscal year will thus run from the date of incorporation of the Company, being November 20th, 2009, until December 31st, 2010.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 21 of the by-laws in order to give it the following wording:

“ **21.1.** The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.”

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Cirsu Funding Luxembourg S.A.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149519, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2491 du 22 décembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Deborah BUFFONE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Aldijana GEGIC, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sabrina SCHAUS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Extension du premier exercice de la Société au 31 décembre 2010;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 21 des statuts;
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'étendre le premier exercice de la Société au 31 décembre 2010. Le premier exercice de la Société court donc de la date de constitution de la Société, à savoir le 20 novembre 2009, jusqu'au 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée de modifier le premier alinéa de l'article 21 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **21.1.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.”

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BUFFONE, A. GEGIC, S. SCHAUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/55996. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172059/111.

(100199939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Delta Hydrocarbons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.309.

Extrait de l'assemblée générale de la Société du 26 janvier 2010

En date du 26 janvier 2010, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

d'accepter les démissions des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat:

- Madame Kristel SEGERS
- Monsieur Walter VAN DE VIJVER
- Monsieur Maarten SCHOLTEN
- Monsieur Graeme SWORD
- Monsieur Johannes THYSSEN

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Marcin CZERNIK
- Monsieur George HADJIMICHAEL
- Monsieur Jeffrey Willard MILLER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27 décembre 2010.
DELTA HYDROCARBONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010172105/23.

(100200191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

CLdN Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 156.209.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010172083/13.

(100200196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Cobelfret Bulk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 55.583.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010172084/13.

(100200197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Hidari Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Hidari Holding S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 27.245.

—
L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «HIDARI HOLDING S.A.», ayant son siège social à L2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 27.245, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 80 de 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux millions six cent vingt-six mille deux cent cinquante-six (2.626.256) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

3. Changement de la dénomination de la société de HIDARI HOLDING S.A. en HIDARI HOLDING S.A.- SPF.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de HIDARI HOLDING S.A.- SPF.»

5. Modification de l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de HIDARI HOLDING S.A. en HIDARI HOLDING S.A.- SPF.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de HIDARI HOLDING S.A. SPF.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. VAN KEYMEULEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56293. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172194/95.

(100200040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Cobelfret I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 68.422.

Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Anne-Marie Grieder / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010172085/13.

(100200198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**DIF Infrastructure II PPP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Reverz Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.217.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company in the form of a société anonyme having its registered office at L1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448,

hereby represented by Mrs Liga JAKUSENOKA, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 November 2010 (the "Shareholder"),

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée Reverz Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 20 October 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 156.217. The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To change the name of the company to “DIF Infrastructure II PPP II S.à r.l.”.
- 2 To amend article 1 of the articles of incorporation so as to reflect the foregoing items of the agenda.
- 3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to “DIF Infrastructure II PPP II S.à r.l.”.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholder resolved to amend article 1 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company under the name “DIF Infrastructure II PPP II S.à r.l.” (the “Company”) governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on “Sociétés à responsabilité limitée”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448,

représentée aux fins des présentes par Madame Liga JAKUSENOKA employée, demeurant à Luxembourg, aux termes d’une procuration sous seing privé donnée le 26 novembre 2010 (l’“Associé”).

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L’Associé a requis le notaire instrumentant d’acter que l’Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Reverz Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 20 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 156.217. Les statuts de la Société n’ont pas encore été modifiés.

L’Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Changement de la dénomination de la Société en “DIF Infrastructure II PPP II S.à r.l.”.
- 2 Modification de l’article 1 des statuts afin de refléter les points de l’agenda proposés ci-dessus.
- 3 Divers.

a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé a décidé de changer la dénomination de la Société en “DIF Infrastructure II PPP II S.à r.l.”.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 1 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «DIF Infrastructure II PPP II S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euro (EUR 1.000,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Jakusenoka, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 1^{er} décembre 2010. Relation: RED/2010/1802. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172324/95.

(100200084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Cobelfret International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 35.480.

Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010172086/13.

(100200199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Cobelfret Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 110.934.

Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010172087/13.

(100200200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Mercurius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 142.077.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 21 décembre 2010

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au 2 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission en tant que Président et administrateur de Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg, et en tant qu'administrateur de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et la démission en tant que commissaire aux comptes de BDO Audit S.A. dont le siège social se situe 2 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

3. L'Assemblée nomme en remplacement du Président et des administrateurs démissionnaires Monsieur Reno Maurizio Tonelli, demeurant professionnellement 2 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg en tant que Président et administrateur, Monsieur Pierre Lentz, demeurant professionnellement 2 Avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg et Monsieur Claude Schmitz, demeurant professionnellement 2 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg en tant qu'administrateurs et en remplacement du commissaire aux comptes la société Audiex S.A., avec siège social 57 Avenue de la Faïencerie à L - 1510 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010172688/28.

(100199744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Cobelfret Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 92.721.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010172088/13.

(100200201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Cobfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 84.685.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010172089/13.

(100200202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Concordis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.926.

L'an deux mille dix, le huit décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jérôme HECKMANN, gérant de société, né à Dieuze (France), le 9 juillet 1971, demeurant à L-2550 Luxembourg, 114, Avenue du Dix Septembre.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "CONCORDIS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95926 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 22 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1097 du 22 octobre 2003,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 954 du 6 mai 2009;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) par la création et l'émission de trois mille deux cents (3.200) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux trois mille deux cents (3.200) parts sociales nouvellement émises et les libérer entièrement moyennant incorporation de résultats reportés à concurrence de quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR).

La preuve de l'existence de ces résultats reportés, couvrant l'entièreté du montant de l'augmentation de capital précitée, a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire au 31 août 2010.

L'Associé Unique, en sa qualité de gérant unique de la Société, confirme que lesdits résultats reportés n'ont pas été affectés respectivement distribués, et qu'ils existent encore à la date de ce jour.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par six mille (6.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et confère pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, de procéder individuellement sous leur seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des modifications décidées sous la première résolution ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. HECKMANN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/56000. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172093/59.

(100199957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Topinvestment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 103.619.

—
Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 23.12.2010

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Frau Kleudgen Kerstin, Herr Kill Jean-Paul und die Gesellschaft Maritime & Commercial Consulting Sàrl, alle mit Berufsanschrift 22, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Die Hauptversammlung beschließt Herr Guillaume WINCKEL, mit Berufsanschrift 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg und Herr Francesco ZITO mit Berufsanschrift 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, sowie Herr Angelo ZITO mit Berufsanschrift 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, zu den neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates zu ernennen. Sie werden ernannt bis zur ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2016 stattfinden wird.

3. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Kommissars BTB Consult Sàrl, mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 22, Boulevard de la Foire.

4. Die Hauptversammlung beschließt die Gesellschaft Fiduciaire Beaumanoir S.A., mit Sitz 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg zum neuen Kommissar zu ernennen.

Sie wird ernannt bis zur ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2016 stattfinden wird.

5. Der Sitz der Gesellschaft wird nach 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, den 23.12.2010.

Für den Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010172399/23.

(100199760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Conship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 101.143.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010172095/13.

(100200203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Contrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 103.759.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010172096/13.

(100200204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Conway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 101.142.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social du 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010172097/13.

(100200205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Dover Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 398.476.425,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 89.430.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 15 décembre 2010

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 décembre 2010 que Monsieur Denis BOSJE, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant au 3, rue Boxepull, L-8447 Steinfort, Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant de la Société avec effet au jour des résolutions prises par l'associé unique et pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire qui approuve le bilan au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172102/15.

(100200126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Expert Resource Exchange and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 65.951.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 octobre 2010

Résolutions:

L'actuel commissaire aux comptes Lux-audit Revision est rayé avec effet immédiat et Premier Tax S.A, enregistré au Registre de commerce et des Sociétés sous le N° B147 687, situé au 59 Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg est nommé comme nouveau commissaire aux comptes, jusqu'à L'Assemblée Générale que se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172115/13.

(100199988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Esperento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.097.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 décembre 2010

1. M. Naldilei ZUMPANO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. M. Cédric CARNOYE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. M. Alexandre Silva D'AMBROSIO, né à Sao Paulo (Brésil), le 1^{er} août 1962, demeurant professionnellement à Rua Amauri, n° 255, 13 andar, conjunto B, Sao Paulo 04530-001, Brésil, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
4. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *ESPERENTO S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010172122/20.

(100200108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

GM Real Estates, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.148.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2010 que:

1. Le mandat des administrateurs, Messieurs Nicolas Schaeffer et Lou Huby, étant venu à échéance, ont été renommés:

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la CE. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2011.

2. INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES, INTERCORP S.A., établie à L- 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Pierre SCHMIT, démissionnaire.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2010172167/21.

(100200016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

European Sound Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.781.

—
L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme " EUROPEAN SOUND PRODUCTION SA ", avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S Luxembourg section B numéro 140.781,

Constituée en date du 1^{er} août 2008 par acte reçu devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2093 du 28 août 2008,

ayant un capital social de (trente et un mille euros) 31.000 €, représenté par 310 actions de 100 € chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne Honk Kong Four Seasons LTD, société constituée et existante sous les lois de Hong Kong, établie et ayant son siège social à BLK A, 15/F Hillier Comm. Bldg, 65-67 Bonham Strand East, Sheung Wan, Hong Kong, inscrite au registre de Hong Kong sous le numéro 1382921, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-), sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias, R. Thill, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. LAC/2010/57933. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172132/67.

(100200168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

FA Mezzanine Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 138.533.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 mars 2010

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises MAZARS S.A. ayant son siège social au 10A Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg avec effet immédiat.

Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010172137/14.

(100200225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Logitron International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.200.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 49.256.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 17 décembre 2010 entre Gilbarco S.r.l., ayant son siège social au 220/G, Via de'Cattani, I-50145 Florence (Italie), et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Italie, sous le numéro 420385 et Moonsilk Ltd, ayant son siège social à Suite 31 The Quadrant, 99, Parkway Avenue, Sheffield, South Yorkshire S9 4WVG, enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 03606705, que les onze mille huit cent quatre vingt (11.880) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollar Américain (USD 100,00) chacune, ont été transférées de Gilbarco S.r.l. à Moonsilk Ltd.

Il ressort également de même convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 17 décembre 2010 entre Tecna S.r.l., ayant son siège social au 220/G, Via de'Cattani, I-50145 Florence (Italie), et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Italie, sous le numéro 397174 et Moonsilk Ltd, prénommé, que les cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollar Américain (USD 100,00) chacune, ont été transférées de Tecna S.r.l. à Moonsilk Ltd.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Moonsilk Ltd, seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center Bloc B

Signature

Référence de publication: 2010172229/27.

(100199765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

H Park Germany 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.112.

—
In the year two thousand and ten, on the thirteenth of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

“H Park Germany Holdings S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 9 December 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of “H Park Germany 1 S.à r.l.” (hereinafter “the Company”) a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156 112, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 11 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2543 of 23 November 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidators with individual signature:

- Mrs. Stéphanie DUVAL, born on 10 June 1971 in Sainte- Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mr. Christophe PRINTZ, born on 14 June 1977 in Arlon, Belgium, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The liquidators have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidators may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidators may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidators may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers it determines and for the period it will fix.

The liquidators may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

«H Park Germany Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société «H Park Germany 1 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 112, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 11 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2543 du 23 novembre 2010.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer comme liquidateurs avec signature individuelle:

- Madame Stéphanie DUVAL, née le 10 juin 1971 à Sainte- Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Christophe PRINTZ, né le 14 juin 1977 à Arlon, Belgique, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les liquidateurs peuvent accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Les liquidateurs peuvent exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique ; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescission; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs n'ont pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Les liquidateurs pourront, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'ils fixeront.

Les liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date q'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15831. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172168/99.

(100200176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Garbagna Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.579.

—
Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 4 novembre 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GARBAGNA INVEST

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010172156/19.

(100199864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Hayworth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.361.

—
Cession de parts

En date du 14 décembre 2010, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

1. Les 12.500 parts de l'associé unique, la société LTA Investments Inc., ont été transférées à Conseil Comptable S.A.

2. Conseil Comptable S.A. a transféré la totalité de ses parts à:

- Monsieur Michael Cosgrave, né le 7 décembre 1962 à Dublin, Irlande, avec adresse au 7, Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande;

- Monsieur Peter Cosgrave, né le 30 mai 1960 à Dublin, Irlande, avec adresse à Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co. Dublin, Irlande;

- Monsieur Joseph Cosgrave, né le 31 mars 1959 à Dublin, Irlande, avec adresse à Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Irlande.

Dès lors, la répartition des 12.500 parts sociales est à inscrire comme suit:

Michael Cosgrave: 4.166 parts sociales
 Peter Cosgrave: 4.167 parts sociales
 Joseph Cosgrave: 4.167 parts sociales
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010172175/26.

(100199758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Real Estate Engineering and Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.857.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 décembre 2010, a pris note de la démission de Madame Muriel BEAUCHAMP, veuve MERCERON de ses fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Société Méridionale De Gestion S.A., dont le siège social est situé au 1175, rue Bernard Appartement 42, H2V 1V5 Montréal (Québec), Canada, et enregistrée auprès du Registraire des Entreprises du Québec sous le numéro 1166956699, représentée par son représentant permanent, Madame Muriel BEAUCHAMP, veuve MERCERON, demeurant au 4, rue de Commaille, F-75007 Paris, France.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pour REAL ESTATE ENGINEERING AND DEVELOPMENT S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2010172336/18.

(100200228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

H Park Germany 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.114.

—
In the year two thousand and ten, on the thirteenth of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

“H Park Germany Holdings S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 9 December 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of “H Park Germany 2 S.à r.l.” (hereinafter “the Company”) a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156 114, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 11 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2543 of 23 November 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidators with individual signature:

- Mrs. Stéphanie DUVAL, born on 10 June 1971 in Sainte- Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mr. Christophe PRINTZ, born on 14 June 1977 in Arlon, Belgium, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The liquidators have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidators may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidators may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidators may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers it determines and for the period it will fix.

The liquidators may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

«H Park Germany Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société «H Park Germany 2 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 114, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 11 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2543 du 23 novembre 2010.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer comme liquidateurs avec signature individuelle:

- Madame Stéphanie DUVAL, née le 10 juin 1971 à Sainte- Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Christophe PRINTZ, né le 14 juin 1977 à Arlon, Belgique, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les liquidateurs peuvent accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Les liquidateurs peuvent exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique ; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescission; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs n'ont pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Les liquidateurs pourront, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'ils fixeront.

Les liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date q'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15832. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172169/99.

(100200193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

EMBA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 20.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011015637/9.

(110019130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

H Park Germany 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.118.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"H Park Germany Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 9 December 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "H Park Germany 3 S.à r.l." (hereinafter "the Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156 118, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 11 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2543 of 23 November 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidators with individual signature:

- Mrs. Stéphanie DUVAL, born on 10 June 1971 in Sainte- Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mr. Christophe PRINTZ, born on 14 June 1977 in Arlon, Belgium, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The liquidators have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidators may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidators may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidators may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers it determines and for the period it will fix.

The liquidators may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

«H Park Germany Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société «H Park Germany 3 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 118, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 11 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2543 du 23 novembre 2010.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer comme liquidateurs avec signature individuelle:

- Madame Stéphanie DUVAL, née le 10 juin 1971 à Sainte- Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Christophe PRINTZ, né le 14 juin 1977 à Arlon, Belgique, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les liquidateurs peuvent accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Les liquidateurs peuvent exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs n'ont pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Les liquidateurs pourront, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'ils fixeront.

Les liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15833. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172170/99.

(100200212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Karmaninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011015719/9.

(110019098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

KSIN Luxembourg II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 102.398.

EXTRAITS

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 13 décembre 2010 que:

1. Monsieur Baris Yucel, né à Istanbul, Turquie le 20 octobre 1974 et résidant à 3 Centrum Is merkezi, Aydinievler san cad, 34854 Kucukyali Istanbul, Turquie, a été révoqué avec effet immédiat de son poste de gérant de la Société,

2. Monsieur Hilmi Kelleci, Advisor, né à Eskisehir, Turquie, le 6 septembre 1960, résidant à Lise Sk. 7, Uskudar 34660 Istanbul, Turquie, a été nommé gérant en son remplacement pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010172219/17.

(100199896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Industrial Software Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 55.481.

L'an deux mil dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INDUSTRIAL SOFTWARE DEVELOPMENT S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

constituée originellement sous la dénomination de «Pecunium S.A.» en date du 25 juin 1996 suivant acte reçu par-devant Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 493 du 2 octobre 1996, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant Maître André SCHWACHTGEN en date du 27 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 89 du 11 février 1998, puis par acte sous

seing privé du 9 août 1999 opérant conversion de la devise du capital en Euro, publié au Mémorial C numéro 876 du 22 novembre 1999,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 55481.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 15.20 heures sous la présidence de Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

La Présidente nomme comme secrétaire Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L1142 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau resteront annexées à l'original du présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

IV. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société INDUSTRIAL SOFTWARE DEVELOPMENT S.A. à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société anonyme FIDALPHA S.A. ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume (RCS Luxembourg B 114.321), aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 15.40 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER; D. GOERGEN; E. MATERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56279. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172205/58.

(100199941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Slaysan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.796.

Suite à la cession du 8 octobre 2010:

125 parts sociales, représentant la totalité des parts sociales, sont détenues par JSC Tatneft (société anonyme enregistrée sous le no 1021601623702 auprès du Registre de la Fédération Russe) sont le siège se situe à 75, Lenin St., Almetjevsk, Tatarstan, Russie, 423400.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pour LAYSAN INVESTMENTS SARL

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010172226/15.

(100199874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pneu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 61.329.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 13 décembre 2010 à Luxembourg.

Résolutions:

L'assemblée a décidé à l'unanimité de reconduire le mandat d'administrateur de:

- M. Jonas WULKER, né à Svenljunga (Suède), le 07 août 1977, demeurant à SE-43293 Varberg (Suède), 20 Rävhallavägen;

- Mme Susanna WULKER, née à Svenljunga (Suède), le 24 août 1974, demeurant à SE-43293 Varberg (Sweden), 20 Rävhallavägen;

- M. Per-Eric Andersson, né à Frustuna (Suède), le 28 juillet 1954, demeurant à L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de reconduire le mandat de commissaire de la société "KOBU S.à r.l", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

L'assemblée a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

PNEU INVESTMENTS S.A.

Susanna WULKER

Administrateur

Référence de publication: 2010172726/27.

(100199848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

SG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.506.

—
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 17 décembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Angelo TRIULZI, dirigeant d'entreprises, demeurant au 3, via Marinetti Filippo Tommaso, 1-20122 Milano (Italie); de sa fonction d'administrateur de catégorie «A»;

- De coopter comme nouvel administrateur de catégorie «A», avec effet immédiat, Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'accepter la démission de Monsieur Giorgio MORONI, demeurant au 2, Rue Giuseppe Francesco Piermarini, I-20145 Milan, Italie, de sa fonction d'administrateur de catégorie «A»;

- De coopter comme nouvel administrateur de catégorie «A», avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SG FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010172366/22.

(100200194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.
